



**158<sup>e</sup> Comité exécutif de de l'OMS**  
**2 au 7 février 2026**

**7. Mental health**

***Déclaration écrite de la délégation suisse***

---

Monsieur le Président,

Nous remercions le Secrétariat pour ce rapport très détaillé.

La Suisse accorde une attention toute particulière à la santé mentale des jeunes, et en particulier à celle des filles et des jeunes femmes. En effet, en 2022, plus d'un quart des filles et des femmes âgées de 15 à 24 ans en Suisse ont déclaré souffrir de symptômes dépressifs modérés à sévères, soit près de deux fois plus qu'il y a dix ans.

Nous observons également une augmentation des rentes d'assurance invalidité chez les jeunes dont la majorité sont accordées en raison de maladies psychiques.

Nous savons par ailleurs qu'il existe une corrélation entre problème de santé mentale et addictions à des substances psychoactives.

Il est donc essentiel de continuer à travailler sur la prévention et le traitement des maladies psychiques, spécialement chez les jeunes, pour assurer leur bien-être, leur bonne intégration dans la société et pour prévenir les problèmes liés à la consommation de substances psychoactives.

En plus, la Suisse souligne l'importance d'intégrer la santé mentale dans une approche globale. Le renforcement des systèmes de santé nationaux et la promotion de soins inclusifs, ancrés dans les communautés ainsi que l'accent sur les déterminants de la santé, demeurent essentiels.

La Suisse salue donc les travaux menés par l'OMS en partenariat avec l'UNICEF sur la santé mentale des jeunes. Nous nous réjouissons également du développement d'un outil de mise en oeuvre axé sur les normes internationales pour le traitement des troubles liés à la consommation de drogues (*en anglais « implementation toolkit on international standards for the treatment of drug use disorders »*). Ces standards restent en effet une référence s'agissant des traitements des troubles liés à l'usage de stupéfiants.

Je vous remercie.